

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 12 avril 2017, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

7180, rue Marconi

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement

Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie 5650, rue D'Iberville, 2e étage

Montréal (Québec) H2G 2B3

Fait à Montréal, ce 28 mars 2017

Me Danielle Ruest

Secrétaire d'arrondissement